



La Société française d'alcoologie vendue à l'industrie pharmaceutique ?

Paris, le 14 mars 2018,

Les Prs Mickael Naassila et François Paille, respectivement président et président d'honneur de la Société française d'alcoologie (SFA), ont signé le 8 mars 2018 un communiqué sur le baclofène dans le mésusage de l'alcool accompagné d'une étude de la littérature rédigée par ces deux mêmes auteurs. Cette étude approximative occulte de nombreuses données, en particulier celles d'essais favorables au baclofène.

Ces deux universitaires en appellent à un examen scientifique et serein de la question. En effet, c'est cela qui importe. La SFA et ses responsables sont-ils les mieux placés pour le faire ? Non, si on en croit leur travail lacunaire. Mais, ce n'est pas tout.

Il faut s'interroger sur la partialité de la SFA, en particulier celle des deux auteurs de ce communiqué. En effet, comme le montrent les documents que nous révélons aujourd'hui, la SFA et ses administrateurs ont reçu pendant plusieurs années des sommes importantes du laboratoire Lundbeck, qui commercialise le nalmefène, un concurrent direct du baclofène.

De plus, la SFA s'est livrée en 2014 à la rédaction de recommandations favorables au nalmefène. Ces recommandations ont été largement subventionnées par le laboratoire Lundbeck.

Nous demandons que les sommes touchées par la SFA et ses administrateurs au cours des dix dernières années soient intégralement rendues publiques, dans un esprit de transparence. Jusqu'à maintenant, ils se sont refusés à le faire, malgré les demandes qui leur ont été adressées.

Nous souhaitons que la publication des recommandations de la SFA sur le mésusage de l'alcool soit rétractée car l'ampleur des liens d'intérêts avec le laboratoire Lundbeck a été camouflée. De plus, cette publication fait état d'un soutien financier de la Direction générale de la Santé, ce qui est inexact, comme l'a affirmé le directeur général de la santé lui-même. Les auteurs des recommandations de la SFA prétendent avoir suivi les règles de la Haute Autorité de santé en matière de recommandations sur bon usage des médicaments, ce qui est également faux. Les liens d'intérêts des « experts » notamment avec le laboratoire

Lundbeck auraient contraint la Haute Autorité de santé à les récuser, car cela ôte toute validité à leurs conclusions.

Il n'est pas tolérable qu'une société savante et des chercheurs s'érigent en arbitres, alors qu'ils sont en conflits d'intérêts. Nous demandons que le ministère des solidarités et de la santé ainsi que les autorités universitaires diligentent des enquêtes sur cette inconduite scientifique manifeste.

M. Samuel BLAISE, Président de l'association Olivier Ameisen
+33 781 57 85 80 - sblaise@o-ameisen.org

Mme Sylvie IMBERT, Présidente de l'association Baclofène
+33 612 21 69 76 – sylvie.imbert@baclofene.org

Dr Patrick DE LA SELLE, Président du RESAB
+33 682 50 18 41 - patrick.delaselle@resab.fr



*Les documents que nous rendons publics remontent à fin 2016. Deux universitaires soutiens du baclofène ont été reçus le 14 novembre au ministère de la santé par Benoît Vallet, alors directeur général de la santé, en novembre 2016. Les documents ci-joints remontent à la même période. Ils reposent sur des données objectives et vérifiables. Les pouvoirs publics n'ont pas agi, malgré les preuves d'inconduite scientifique qui leur ont été apportées.